

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 novembre 2020 à 20h Salle Roger Perrin**

Le 24 novembre 2020 à 20h, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Roger Perrin, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absentes représentées:** Marie-Claude HIMMESOETE par Mohamed BENAHMED, Christine GUIMAREY par Christian TIXIER

**Absente non excusée:** Lydie LAHAYE

Alain GORLIER, Trésorier,

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Communications:

- 25/11/2020 - 15h30 Réunion de chantier maison médicale
- 27 et 28/11 2020 - Collecte nationale Banque alimentaire
- Communication sur Noël par Sébastien VERDRU
- Délégation donnée à Yannick Maton à partir du 1er décembre (Communication et Sécurité)
- Colis Noël pour les aînés
- Mise en place des chèques cadeaux - réunion le 2/12 à 9h avec les commerçants
- Travaux SIEM quartier des Châtaigniers
- Arrivée de Madame PIERRE sur le poste de DGS au 1<sup>er</sup> Janvier 2020
- Suppression délibération - avis sur le transfert de la compétence PLUI
- Suppression délibération - acquisition véhicule services techniques

**2020-9902 Subventions aux associations 2020**

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer les subventions tel qu'indiqué ci-après:

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>2020</i>
<i>Amis des Eglises</i>	<i>190 €</i>
<i>Anciens Combattants</i>	<i>900 €</i>
<i>Association de Mondement</i>	<i>70 €</i>
<i>Familles Rurales</i>	<i>1180 €</i>
<i>Lutte contre le Cancer</i>	<i>330 €</i>
<i>FNATH</i>	<i>210 €</i>
<i>Groupe Force T</i>	<i>210 €</i>
<i>Secours Catholique</i>	<i>160 €</i>
<i>Croix Rouge</i>	<i>110 €</i>
<i>Association des Conciliateurs de justice de la Marne</i>	<i>90 €</i>
<i>Association la D.I.N.A.</i>	<i>160 €</i>
<i>Association Vive la Vie</i>	<i>160 €</i>
<i>Association "le Regard au bout des doigts"</i>	<i>60 €</i>
<i>Association Minnalousche (stérilisation des chats)</i>	<i>1 000 €</i>
<i>ACIP Oxygène</i>	<i>250 €</i>
<i>Le Souvenir Français</i>	<i>70 €</i>
<i>Association la Balise (consultations addictologue)</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Sous-Total</i>	<i>10 150 €</i>
<i>Comité des Œuvres Sociales – 106 € par agent concerné 50% de la cotisation. 12 employés communaux</i>	<i>1 272 €</i>
<i>Total</i>	<i>11 422 €</i>

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9903 Tarifs 2021

Madame JACQUINOT expose au Conseil municipal les tarifs votés pour l'année 2021.

### Cf. Tarifs joints

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9904 Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020

Madame JACQUINOT expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer sur l'autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2020.

Cette délibération est indispensable afin de permettre le paiement des investissements avant que le budget 2021 ne soit voté en avril.

Le Conseil municipal après avoir délibérer:

AUTORISE l'engagement, le mandatement, la liquidation des dépenses d'investissement dans la limite indiquée ci-après:

Intitulé	Montant
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>26 327,75</b>
1641 - Emprunts	26 327,75
<b>Chapitre 20- Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 500,00</b>
2031 - Frais d'études	2 500,00
<b>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>58 275,00</b>
20415 - Groupements de collectivités	58 275,00
<b>Chapitre 21- Immobilisations corporelles</b>	<b>277 070,85</b>
211 Terrains	150 625,00
212 Agencement et aménagement de terrains	9 500,00
213 Constructions	45 420,85
215 Installation, matériels et outillages techniques	60 025,00
218 Autres immobilisations corporelles	11 500,00
<b>Chapitre 23- Immobilisations en cours</b>	<b>62 807,00</b>
2313 Constructions	14 357,00
2315 Installation, matériels et outillages techniques	48 450,00

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9905 Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la mise à jour du RIFSEEP. Il s'agit de fixer les montants annuels bruts maximaux des primes des agents communaux.

Le montant individuel de l'IFSE s'effectuera en fonction des critères suivants:

- Le groupe de fonctions auquel appartient le poste occupé par l'agent
- L'expérience professionnelle acquise par l'agent déterminée par la comparaison du niveau de compétences atteint par l'agent au regard des compétences exigées pour le poste.

Le Conseil municipal après avoir délibérer:

AUTORISE la mise à jour du RIFSEEP tel qu'indiqué ci-après:



<i>Catégories</i>	<i>Groupes de fonction</i>	<i>Plafonds IFSE</i>
<i>A</i>	<i>Attachés</i>	
	<i>A1</i>	<i>22 000 €</i>
<i>B</i>	<i>Rédacteurs, Techniciens</i>	
	<i>B1</i>	<i>18 000 €</i>
	<i>B2</i>	<i>10 500 €</i>
	<i>B3</i>	<i>7 000 €</i>
<i>C</i>	<i>Adjoint administratifs, Adjoint techniques, Agents de maitrise</i>	
	<i>C1a</i>	<i>6 000 €</i>
	<i>C1b</i>	<i>3 000 €</i>
	<i>C2a</i>	<i>1 200 €</i>
	<i>C2b</i>	<i>0 €</i>

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9906 Création de postes et mises à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de créer, les emplois permanents suivants :

- ✓ 1 Adjoint administratif à temps complet
- ✓ 1 Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Gardien brigadier à temps complet
- ✓ 1 Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Agent de maîtrise à temps complet
- ✓ 1 Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Adjoint technique à temps non complet avec une DHS de 17.50/35<sup>èmes</sup>
- ✓ 1 Adjoint technique à temps non complet avec une DHS de 10/35<sup>èmes</sup>

DEMANDE l'avis du comité technique pour la suppression des emplois permanents suivants :

- ✓ 1 Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ 1 technicien à temps complet
- ✓ 1 Adjoint technique à temps complet
- ✓ 1 Adjoint technique à temps non complet avec une DHS de 15/35<sup>èmes</sup>

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9907 Adoption du règlement du compte épargne temps**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le projet règlement du compte épargne temps (CET).

Le CET permet à son titulaire de capitaliser des jours de congés annuels, ARTT, ou récupération d'heures supplémentaires, non pris, dans la limite de 60 jours au total, et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée,

Le règlement soumis à l'approbation du conseil municipal prévoit également un droit d'option pour l'agent, au-delà de 15 jours épargnés :

- Le maintien des jours sur le CET, en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés ;
- L'indemnisation forfaitaire des jours épargnés sur le CET ;
- La prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP),

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
VALIDE le règlement du Compte Epargne Temps

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9908 Convention de reprise du compte épargne temps**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la convention de reprise du compte épargne temps du Directeur Général des Services dans le cadre de sa mutation dans la commune de Fére-en-Tardenois.

Il s'agit d'une convention financière visant à indemniser le nombre de jours du Compte-Epargne Temps repris par la collectivité d'accueil.

La compensation financière s'élève à 9 042,20 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9909 Travaux de réfection de l'église de l'Echelle le Franc - attribution du marché**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'analyse des offres pour l'attribution du marché pour les travaux de réfection de l'église de l'Echelle le Franc. Il s'agit notamment de la reprise des contreforts ainsi que des travaux sur la toiture.

Suite à la consultation des entreprises (cahier des charges réalisé par l'architecte du patrimoine Nicolas DEHU), 4 offres ont été reçues:

LEON NOEL: 116 727,50 euros HT

MOREL: 140 457,75 euros HT

SARL VARNEROT: 148 937,60 euros HT

SAS CHATIGNOUX: 182 000 euros HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise LEON NOEL pour 116 727,50 euros HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9910 Renouvellement des contrats d'assurance - attribution du marché**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la consultation réalisée pour le renouvellement des contrats d'assurance. Les 6 lots composant le marché ont été déclaré fructueux.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats pour les 6 lots du marché de renouvellement des assurances tel qu'indiqué ci-après suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres:

Lot 1 Assurance Responsabilité civile - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la CMMA pour 1 552,82 € sans franchise.

Lot 2 Assurance protection fonctionnelle - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la SMACL pour 173,68 €.

Lot 3 - Assurance protection juridique - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la SMACL pour 765,25 €.

Lot 4 - Assurance automobile - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la SMACL pour 7 608,49 €.

Lot 5 - Assurance dommages aux biens - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la CMMA pour 7 240,86 €.

Lot 6 - Assurance risques statutaires - la CAO a décidé d'attribuer le lot à la CNP / SOFAXIS comme suit:

Agents CNRACL Tous risques maladie ordinaire avec franchise de 15 jours au taux de 5,49 %.

Agents IRCANTEC Tous risques maladie ordinaire avec franchise de 15 jours au taux de 1,65%.

*Adopté à l'unanimité*



## 2020-9911 Aménagement de voirie Place Frérot et rue Jeanne d'Arc - Avenant au marché

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant l'aménagement de voirie Place Frérot et rue Jeanne d'Arc.

Suite au déroulement des travaux et des quelques ajouts et modifications du marché initial, le décompte final fait apparaître une plus value de 3 237,20 euros HT.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'entreprise EUROVIA pour 3 237,20 € HT

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9912 Travaux d'effacement de réseaux, de réfection des trottoirs, et d'éclairage public dans le quartier des châtaigniers - demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux rue des Châtaigniers et rue Jean Racine. Il s'agit ici à la fois de la réfection des trottoirs, l'effacement des réseaux, et l'éclairage public.

Le détail de l'opération est le suivant:

Trottoirs (compétence CCBC, fonds de concours de la ville)	257 205 € HT Soit un fonds de concours de <b>128 602,50 € HT</b>
Effacement des réseaux électriques	<b>38 400 € HT</b>
Effacement des réseaux télécommunication	<b>56 000 € HT</b>
Eclairage public	<b>54 669,00€ HT</b>
<b>Total</b>	<b>277 671,50 € HT</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour obtenir des subventions dans le cadre de ce projet.

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9913 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et constitution d'un groupement de commande pour les travaux de réfection des trottoirs et d'éclairage public dans le quartier des Châtaigniers

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la constitution d'un groupement de commande avec la CCBC pour les travaux de voirie et d'éclairage public dans le quartier des Châtaigniers.

La commune se chargera de réaliser la mise en concurrence et le suivi des travaux pour le compte de la CCBC pour les travaux de réfection de trottoirs. La CCBC remboursera ensuite à la ville le montant des travaux et une part de la maîtrise d'œuvre.

<i>Travaux</i>	<i>Montant prévisionnel € HT</i>	<i>Part CCBC</i>	<i>%</i>	<i>Part Montmirail</i>	<i>%</i>
<i>Voirie (bordures et trottoirs)</i>	<i>257 205,00</i>	<i>257 205,00</i>	<i>100%</i>	<i>0,00</i>	
<i>Eclairage public</i>	<i>54 669,00</i>	<i>0,00</i>		<i>54 669,00</i>	<i>100%</i>
<b>Sous-Total</b>	<b>311 874,00</b>	<b>257 205,00</b>	<b>82,47 %</b>	<b>54 669,00</b>	<b>17,53%</b>



<i>Maitrise d'œuvre</i>	<i>13 500,00</i>	<i>11 133,45</i>		<i>2 366,55</i>	
<i>Postes généraux - Imprévus - Divers - Révision de prix (5%)</i>	<i>15 593,00</i>	<i>12 859,55</i>		<i>2 733,56</i>	
<b>TOTAL OPERATION € HT</b>	<b>340 967,00</b>	<b>281 198,00</b>	<b>82,47 %</b>	<b>59 769,00</b>	<b>17,53 %</b>

Une fois les travaux réalisés, la commune versera un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT des travaux de voirie à la CCBC.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9914 Projet d'extension de la vidéoprotection pour la sécurisation des établissements scolaires et des lieux de culte - demande de subvention**

Monsieur QUILLERE expose au Conseil municipal le projet d'extension de la vidéoprotection.

Suite à un appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour la sécurisation des établissements scolaires et des lieux de culte, une étude et un chiffrage a été réalisé par l'entreprise Eiffage Energie afin d'équiper en vidéoprotection les zones suivantes:

- Ecole maternelle publique
- Collège de la Brie Champenoise
- Eglise de Montmirail

Le coût du projet a été estimé à 50 894,19 € HT. Il s'agit d'une estimation qui sera affinée par la suite.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour obtenir des subventions dans le cadre de ce projet.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9915 Projet de convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de Convention territoriale globale à signer avec la Caisse d'Allocation Familiales. Au titre du contrat enfance jeunesse, la Commune perçoit 17 593,93 € de la CAF (pour la petite enfance) et la CCBC perçoit 14 700,10 €. La signature de la CTG permettra de maintenir ces financements.

Par ailleurs les objectifs de la CTG sont les suivants:

- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire.
- Consolider et rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux.
- Optimiser l'offre globale de services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et au projet du territoire.
- Rendre plus lisibles les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre. La CTG est un nouveau cadre pour gagner en efficacité, avec une vision globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire
- Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire
- Rationnaliser les engagements contractuels, limiter le nombre de conventions, les regrouper, pour avoir une meilleure lisibilité.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable au principe de signature de la CTG avec la CAF de la Marne.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9916 Transfert d'une garantie d'emprunt de Plurial Novilia à l'Opérateur National de Vente**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le transfert d'une garantie d'emprunt accordée à Plurial Novilia vers l'Opérateur National de Vente.

Il s'agit de la garantie accordée pour le prêt n°1298266 liée aux logements situées rue du Rond de l'Avenue et rue de la Jonchère.

L'objectif du transfert de cette ligne d'emprunt et de la garantie y étant attachée est de mettre en œuvre le dispositif de vente HLM aux locataires du parc social. Le capital dû de cet emprunt garanti s'élève à 194 178,21 euros.

Le Conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable au transfert de la garantie d'emprunt.

*Adopté à l'unanimité*

### **2020-9917 Nomination des membres du bureau de l'association foncière de Montmirail**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nomination des membres du bureau de l'association foncière de Montmirail.

Sur les 10 membres du bureau, 5 sont à nommés par délibération.

Le Conseil municipal après avoir délibéré

NOMME les membres suivants:

- Patrice HENRY
- Etienne HERISSANT
- Yannick LANTENOIS
- Edouard VAN WAESBERGE
- Olivier HIMMESOETE

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h.

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

